



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre
2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°134

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

RAPPORT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

BUDGET PRINCIPAL
BUDGETS ANNEXES
ARBITRAGES INVESTISSEMENT 2025
AUTRE



CONTEXTE NATIONAL

En 2024, la croissance française atteindrait + 1,1 % en moyenne annuelle d'après les projections de la Banque de France (en septembre 2024).

Malgré cette bonne performance de l'économie française comparée aux autres États voisins de l'Union Européenne, la France a connu un contexte politique et budgétaire difficile en 2024.

Le déficit budgétaire de l'Etat est attendu en hausse à hauteur de 6,1% en fin d'année, contre 5,5% en 2023 et alors que celui-ci était attendu en baisse conformément à la trajectoire des finances publiques transmises initialement par l'Union européenne.

La projection de l'inflation est inchangée en 2024, à + 2,5 %, et cela, malgré un net ralentissement de celle-ci en fin d'année.

En 2025, la prévision d'inflation est révisée à la baisse par la Banque de France, à hauteur de + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, notamment. Les matières premières agricoles devraient néanmoins connaître une inflation plus importante qu'anticipée initialement pour 2025, les récoltes estivales n'ayant pas été au rendez-vous en Europe en 2024.

Pour 2025, la croissance française devrait très nettement se tasser. Le protectionnisme affiché par le Président américain nouvellement élu, pourrait peser sur la croissance européenne, compliquant le retour à l'équilibre des comptes publics français.

Le contexte international défavorable et la crise en Ukraine devraient également limiter les perspectives françaises.

Le chômage est attendu nettement en hausse en 2025 et les mesures de restrictions budgétaires prévues dans le budget 2025 devraient également peser sur la croissance française.

CONTEXTE LOCAL

Pour rétablir ses comptes, l'État devrait restreindre les crédits alloués aux collectivités territoriales. Les mesures en faveur de l'investissement local sont anticipées en très forte diminution. Le Fonds vert, effectif en 2023 et 2024, ne devrait pas être reconduit sur l'exercice 2025, ou alors dans une version très restreinte.

Le FCTVA devrait être réduit de 2 points, et cela, dès le 1er janvier 2025, mais de manière non rétroactive sur les dépenses 2024.

L'enveloppe nationale consacrée à la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) 2025 ne devrait pas être impactée par les économies budgétaires décidées par l'État.

Pour équilibrer le régime de retraite des fonctionnaires, l'État prévoit d'augmenter le taux de cotisation des charges patronales de la CNRACL. Cette hausse est estimée à +4 points et devrait fortement peser sur les charges de personnel des collectivités en 2025, sans compensation de l'État.

Etant donné le contexte budgétaire, en 2024, le gel du point d'indice des agents de la fonction publique devrait être maintenu en 2025, et cela, malgré le contexte social délicat.

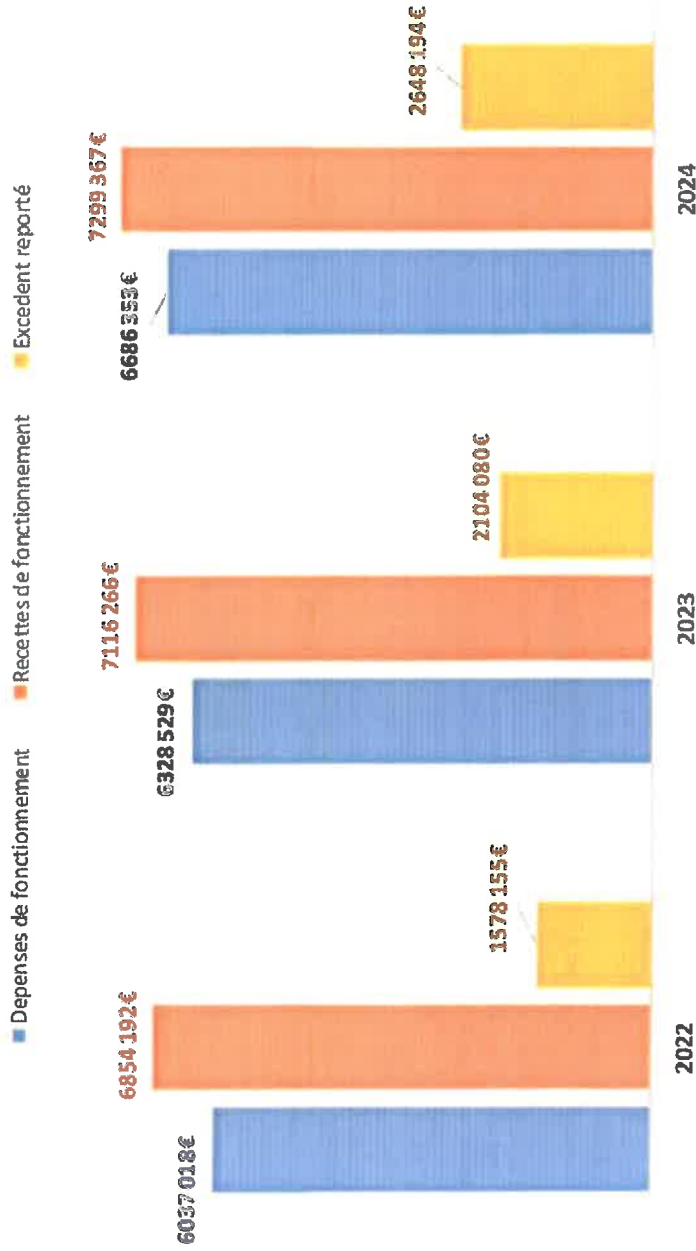
La révision des valeurs locatives a été de +5,6% en 2024 contre +7,1% en 2023.

La révision des valeurs en 2025 devrait être nettement plus faible. L'inflation ayant largement reculé sur 2024, la révision est attendue à hauteur de +2,00% sur 2025.

Selon les données de la Direction générale des collectivités locales :

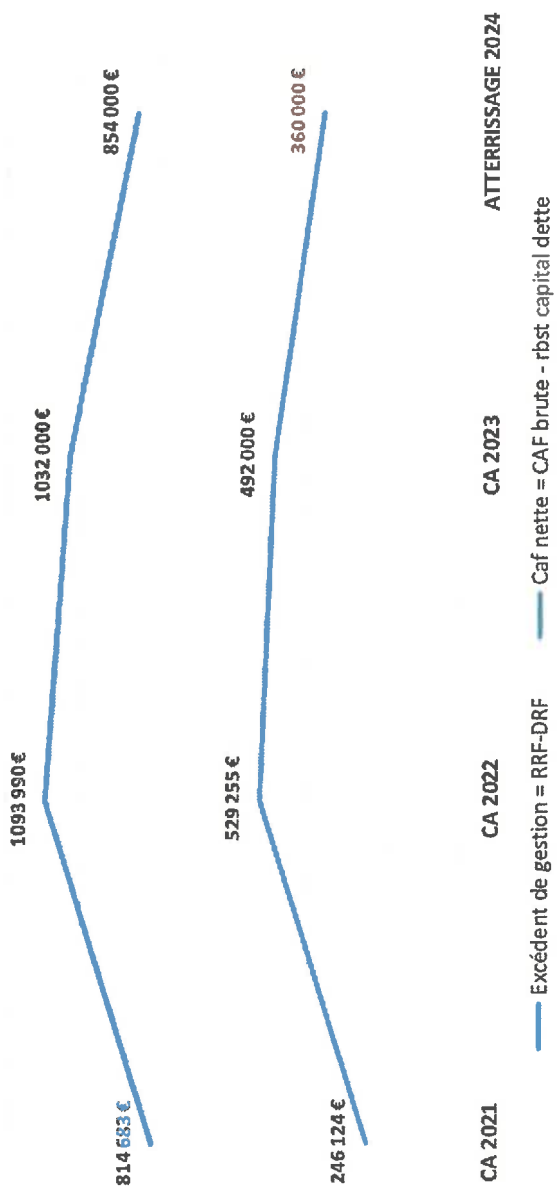
Ratios		2023	Moyenne strate 5 000 - 10 000 habitants
1	Dépenses Réelles de Fonctionnement / hab	981 €	1 055 €
2	Fiscalité directe / hab	491 €	588 €
3	Recettes Réelles de Fonctionnement/ hab	1 181 €	1 270 €
4	Dépenses d'équipt / hab	212 €	363 €
5	Dettes/ hab	476 €	782 €
6	DGF/POP INSEE	138 €	157 €
7	Dép de personnel/ Dépenses Réelles de Fonctionnement	68,8%	56,4%
9	(Dépenses Réelles de Fonctionnement+ capital de la dette)/Recettes Réelles de Fonctionnement	89,5 %	89,6 %
10	Dépenses d'équipement / Recettes Réelles de Fonctionnement	17,9%	28,6%
11	Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement	40,4%	61,6%

NAINTRE - RESULTAT DES EXERCICES



Pour l'année 2024, il est anticipé une hausse des dépenses de fonctionnement sur l'exercice de +5,6% comparé au réalisé n-1, soit +348 000€/n-1.
 Les recettes de fonctionnement ont augmenté en valeur de +140 900€, soit +2% comparé au réalisé n-1.

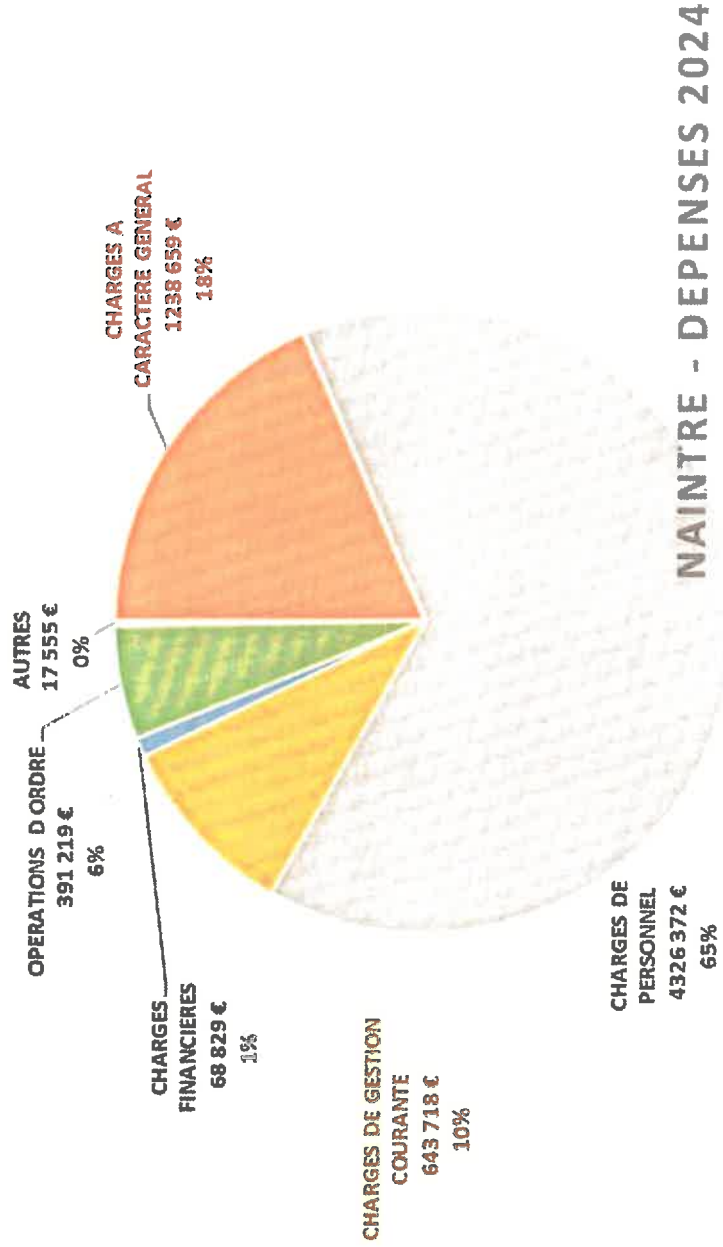
NAINTRE - CAF



L'atterrissage 2024 prévoit que la Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune devrait être moindre que l'année 2023 à la clôture de l'exercice. La CAF est l'excédent que la commune arrive à se dégager pour investir sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

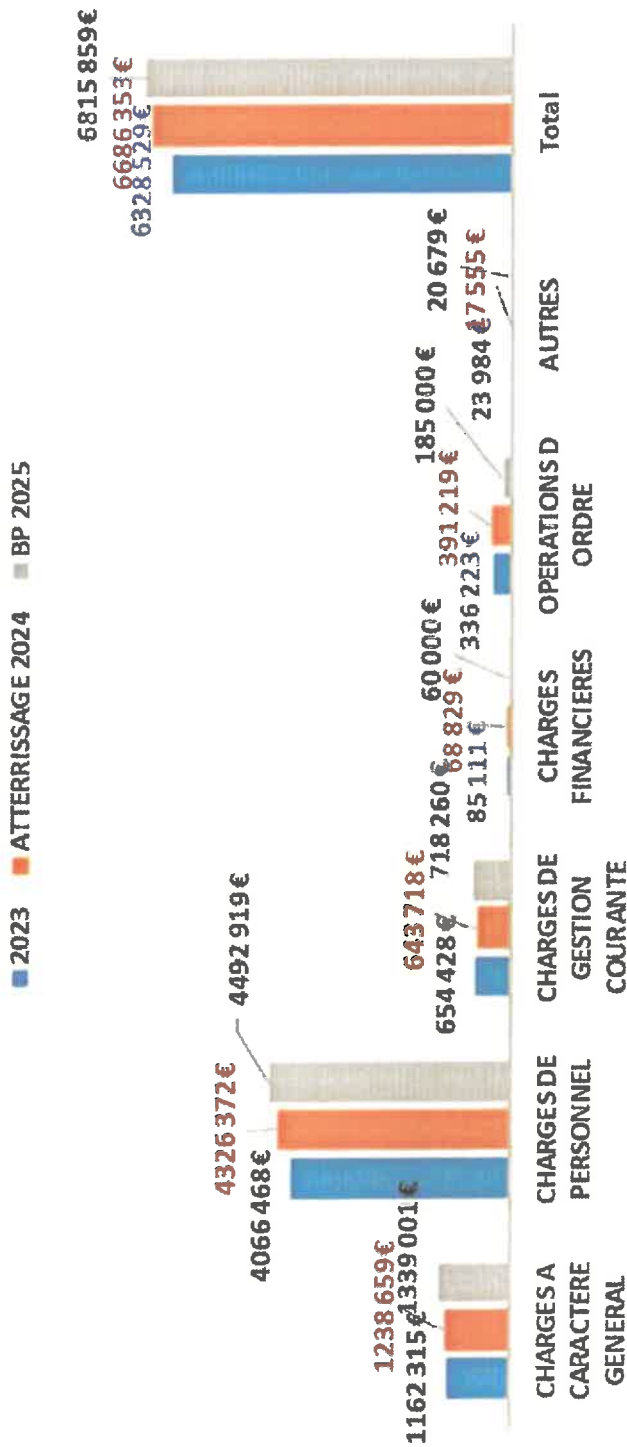
Le solde de l'exercice est inférieur à celui de 2023, et cela, malgré la diminution progressive des annuités liées au remboursement des emprunts contractés par la commune sur ce budget.

Les dépenses ont progressé sur l'exercice plus fortement en valeur que les recettes, contribuant de facto à la dégradation de la CAF communale.



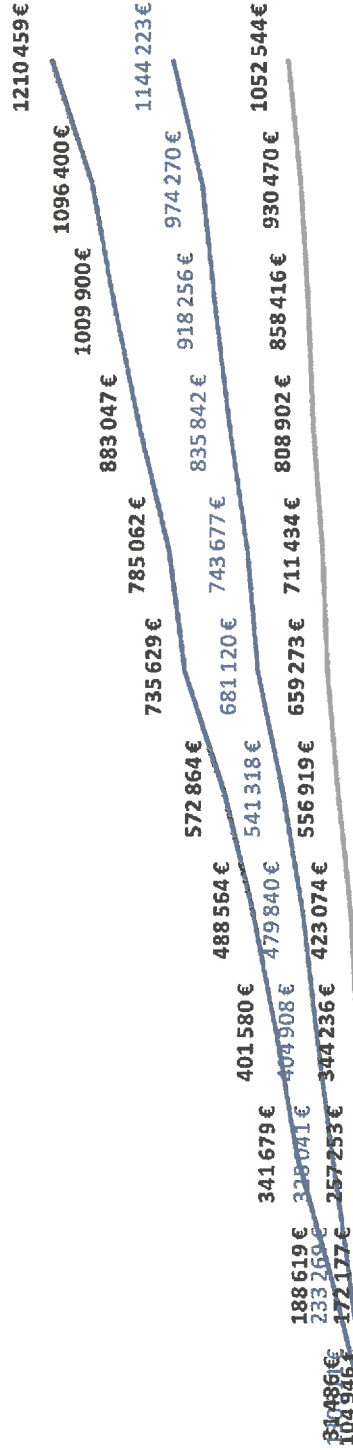
La commune de Naintré a un budget qui est fortement contraint par des dépenses obligatoires notamment élevées. Les charges de personnel pèsent à hauteur de 65% en 2024 des dépenses totales de fonctionnement. Les charges financières liées au remboursement des intérêts sont en constante diminution. Les annuités liées au remboursement des emprunts ont encore diminué sur 2024.

NAINTRE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



L'année 2024 est marquée par une augmentation des charges de personnel de l'ordre de +260 000€/n-1. Plusieurs mesures exogènes ont eu une répercussion importante sur l'exercice : hausse du point d'indice en juillet 2023, mesures exceptionnelles liées à la prime pouvoir d'achat, augmentation des contributions liées à la médecine du travail etc... De nombreux arrêts sont également constatés en 2024 sur certains services, contraignant la commune à faire appel à des remplacements pour assurer la continuité du service public.

CHARGES A CARACTERE GENERAL - COMMUNE



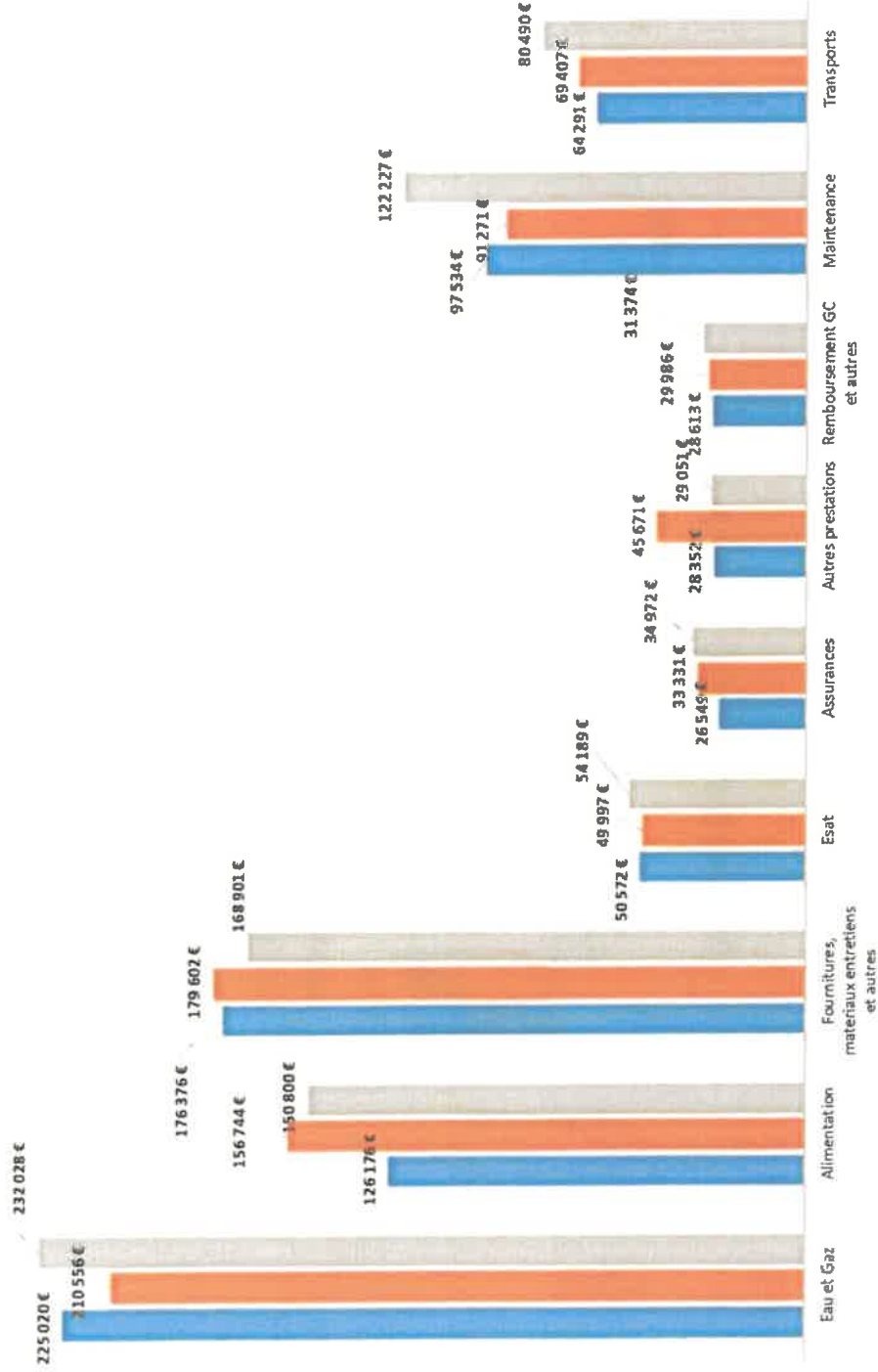
janvier février mars avril mai juin juillet août septembre octobre novembre décembre

— C-2022 — C-2024

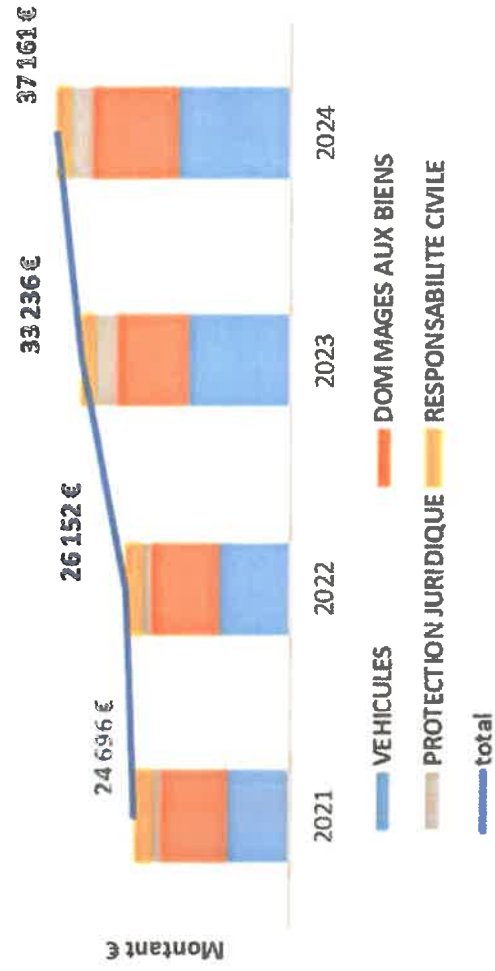
L'année 2024 a été marquée par une augmentation des charges à caractère général, et cela, malgré une inflation plus faible qu'en 2022 et 2023. Les charges liées aux fluides (eau et gaz), aux maintenances obligatoires, aux assurances ainsi qu'aux prestations réalisées sous contrat ont connu une hausse plus marquée en 2024. Les révisions indiciaires associées de ces groupes de dépenses en début d'année sont corrélées avec les indices de prix à la consommation n-1. L'inflation ayant été très importante ces deux dernières années, notamment dans certaines catégories (carburants, pièces détachées etc...), les frais liés ont augmenté en 2024, contribuant à dégrader ce chapitre de dépenses. A noter une relative stabilisation des dépenses alimentaires en 2024 après une forte augmentation constatée en 2022 et 2023. 2024 a été marqué par une actualisation du patrimoine communal auprès du service foncier des impôts locaux. Cela a engendré une hausse des taxes foncières et des taxes d'habitation dont la commune doit s'acquitter en 2024. Ces dépenses seront compensées en partie par une augmentation des recettes attenantes liées à la fiscalité locale.

COMMUNE - DÉPENSES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



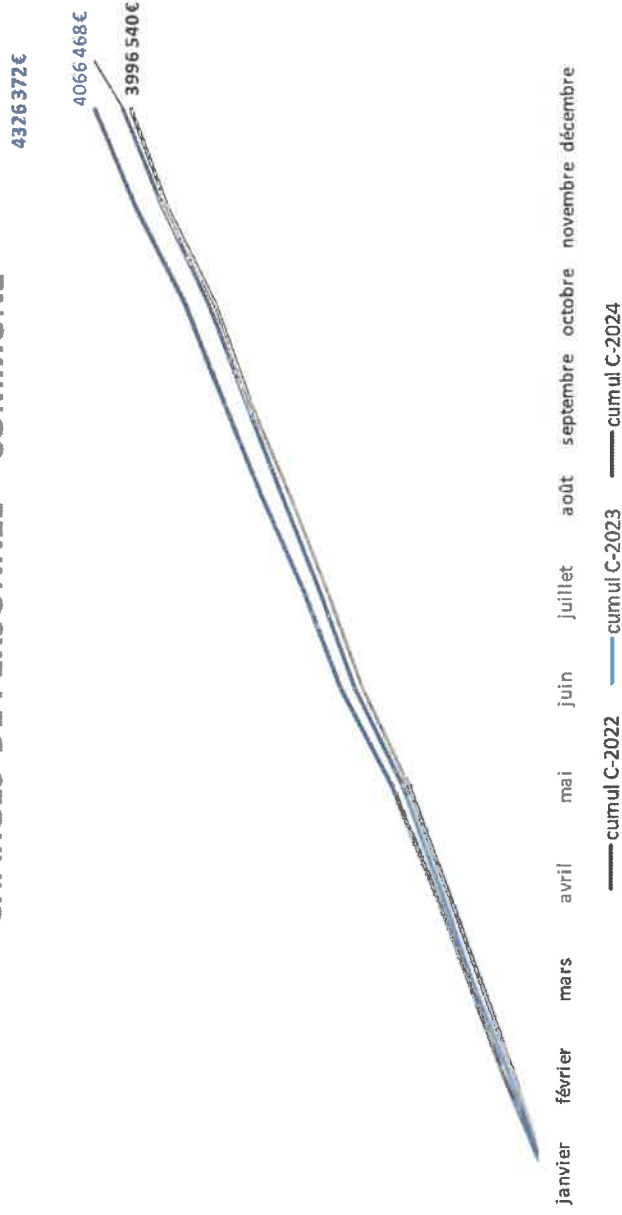
ASSURANCES - MAIRIE



COMMUNE – DEPENSES 011 – Charges à caractère général

	2022	2023	2024	n-1	n-1	n-2	n-2
Eau et Gaz	225 020 €	210 556 €	232 028 €	10%	21 472 €	3%	7 008 €
Carburant	31 978 €	31 466 €	26 476 €	-16%	4 990 €	-17%	5 502 €
Alimentation	126 176 €	156 744 €	150 800 €	-4%	5 944 €	20%	24 625 €
Fournitures, matériaux entretiens et autres	176 376 €	179 602 €	168 901 €	-6%	10 701 €	-4%	7 474 €
Fournitures administratives et scolaires	27 401 €	30 665 €	28 526 €	-7%	2 140 €	0%	1 125 €
Location matériels roulants	10 815 €	13 350 €	20 159 €	51%	6 809 €	86%	9 345 €
Esat	50 572 €	49 997 €	54 189 €	8%	4 193 €	7%	5 618 €
Réparations biens immobiliers	13 935 €	28 805 €	18 634 €	-35%	10 171 €	34%	4 689 €
Réparations Voirie	6 945 €	15 668 €	11 039 €	-30%	4 629 €	59%	4 094 €
Réparations mobiliers	38 343 €	24 480 €	9 882 €	-60%	14 599 €	-74%	28 462 €
Assurances	26 549 €	33 331 €	34 972 €	5%	1 640 €	32%	8 422 €
Abonnements	3 119 €	4 176 €	2 242 €	-46%	1 934 €	-8%	877 €
Formations	13 765 €	25 779 €	15 706 €	-39%	10 073 €	14%	1 941 €
Autres prestations	28 352 €	45 671 €	29 051 €	-36%	16 620 €	2%	698 €
Publicités et fêtes et manifestations	1 983 €	2 905 €	4 124 €	42%	1 219 €	108%	2 140 €
Cotisations	8 336 €	8 720 €	8 572 €	-2%	148 €	3%	236 €
Remboursement GC et autres	28 613 €	29 986 €	31 374 €	5%	1 369 €	10%	2 761 €
Autres prestations	10 003 €	10 458 €	15 627 €	49%	5 169 €	56%	5 625 €
Taxes foncières et Habitations	17 530 €	16 714 €	75 329 €	351%	59 615 €	330%	57 800 €
Maintenance	97 534 €	91 271 €	122 227 €	34%	30 956 €	25%	34 693 €
Transports	64 291 €	69 407 €	80 490 €	16%	11 083 €	25%	16 199 €
Frais postaux et telecom	30 552 €	30 297 €	31 203 €	3%	906 €	2%	651 €
Total	813 169 €	899 492 €	939 522 €	4%	40 030 €	16%	126 354 €

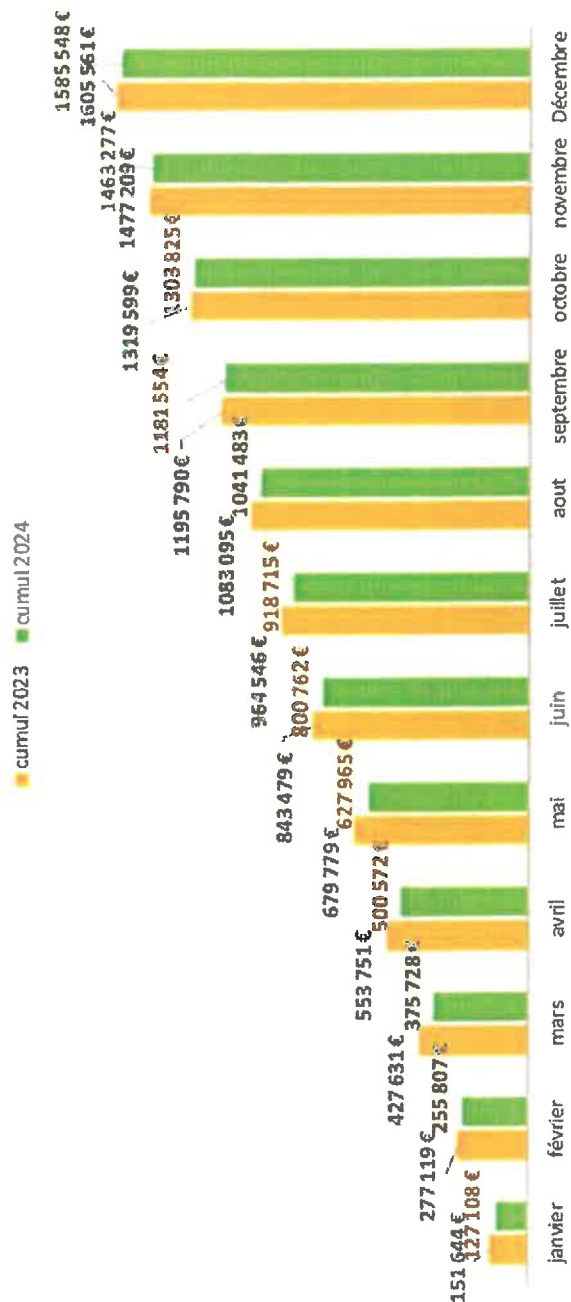
CHARGES DE PERSONNEL - COMMUNE



Sur ce chapitre de dépenses, la hausse du point d'indice décidée en juillet 2023 de +1,5 points a entraîné une hausse des charges de +40 000€. La prime pouvoir d'achat a entraîné une dépense de l'ordre de +60 000€ sur ce budget. Les 5 points d'indice accordés à tous les agents au 01/01/2024 a engendré une dépense de +35 000€/n-1. Les remplacements opérés durant l'année ont également contribué à une augmentation du chapitre des dépenses de personnel.

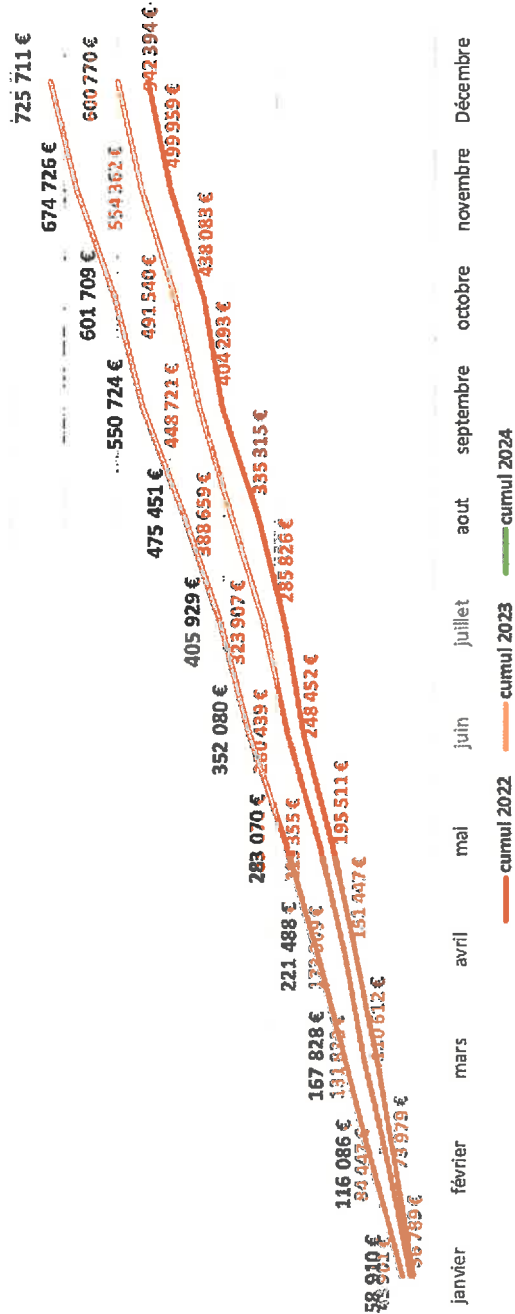
CHARGES DE PERSONNEL – BUDGET PRINCIPAL

012 - COMMUNE (MAIRIE - CTM - ETI)



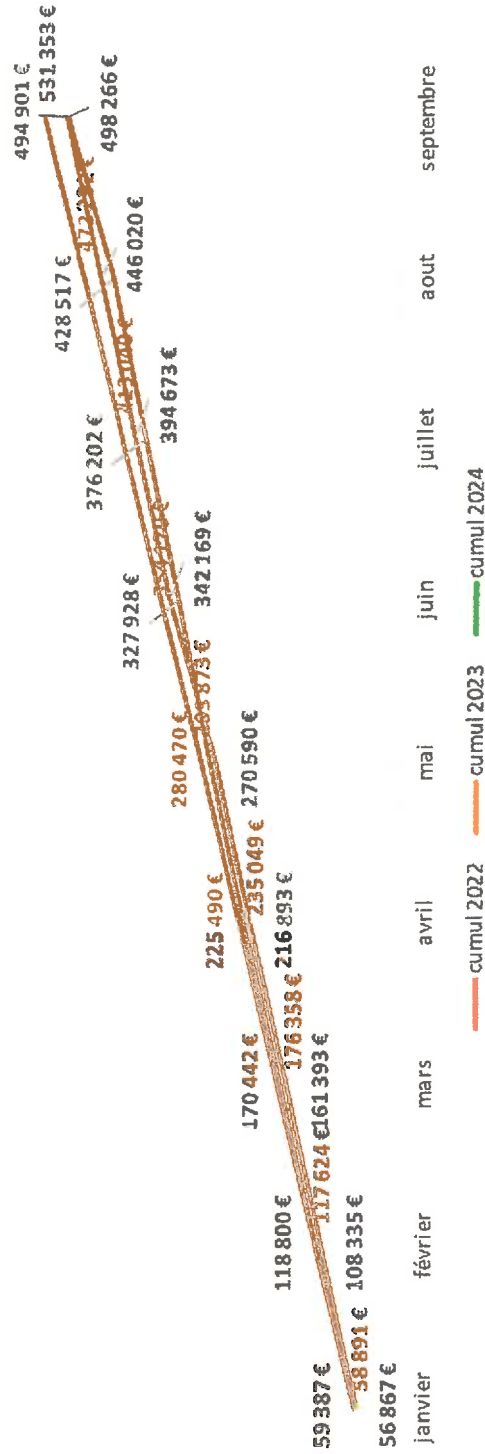
CHARGES DE PERSONNEL – BUDGET PRINCIPAL

PÔLE ENFANCE ET JEUNESSE (ALSH et Garderie Périscolaire)



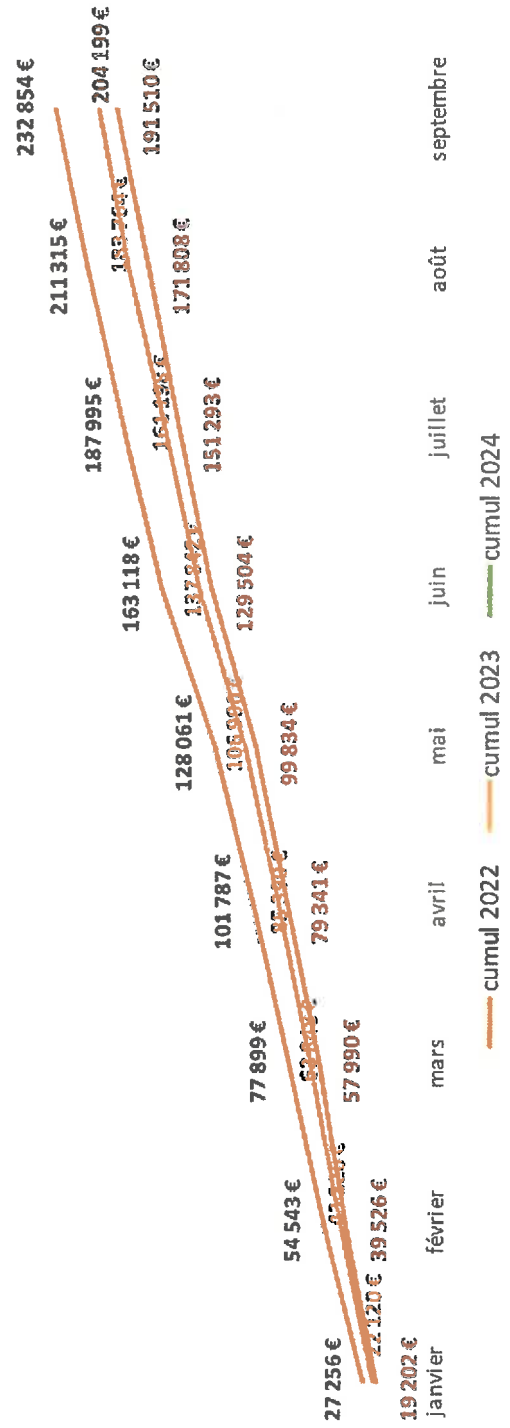
CHARGES DE PERSONNEL – BUDGET PRINCIPAL

CHARGES DE PERSONNEL- POLE PETITE ENFANCE



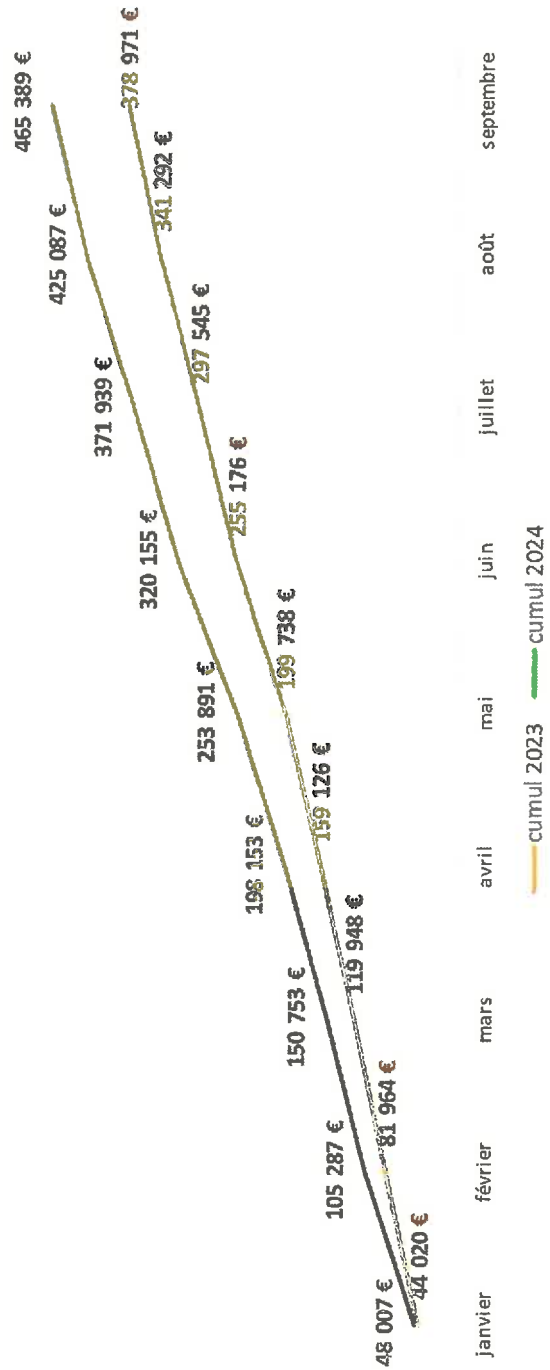
CHARGES DE PERSONNEL – BUDGET PRINCIPAL

CHARGES DE PERSONNEL- CANTINE

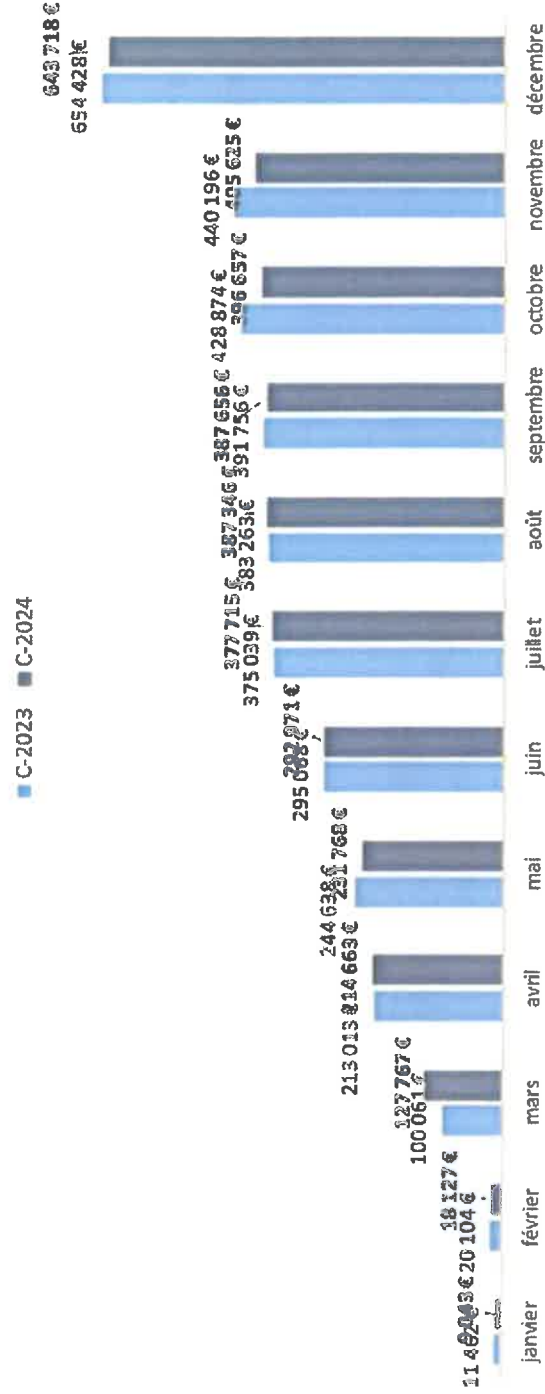


CHARGES DE PERSONNEL – BUDGET PRINCIPAL

CHARGES DE PERSONNEL - ECOLES



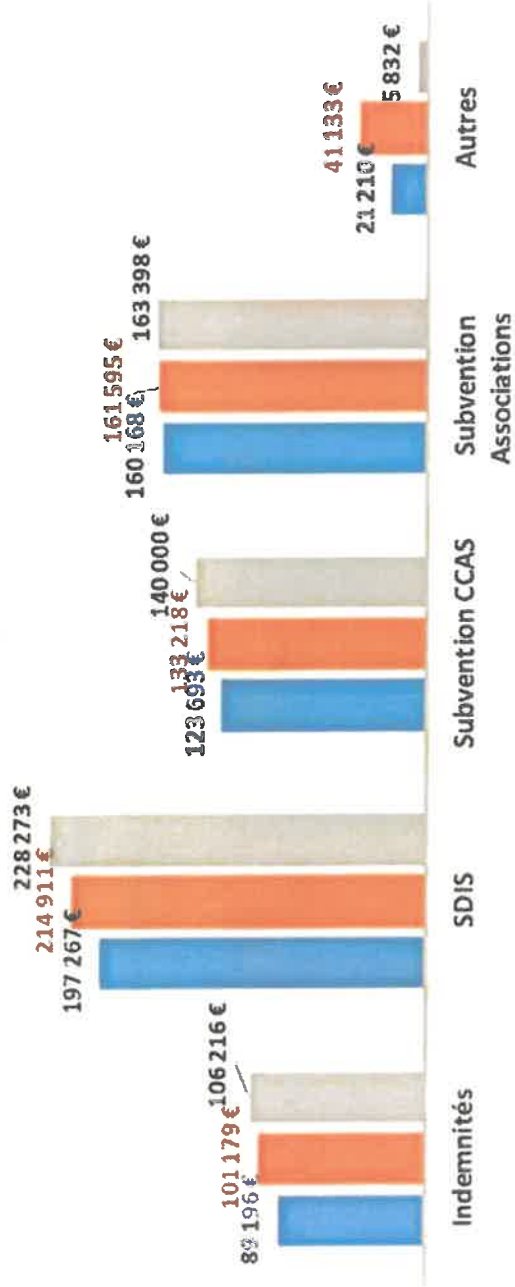
CHARGES DE GESTION COURANTE - COMMUNE



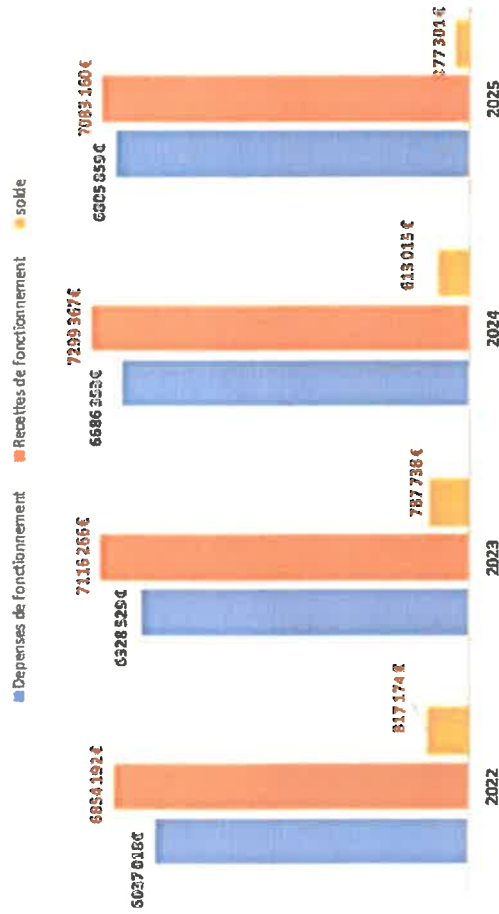
En 2024, ce chapitre devrait être stable comparé au n-1.
 Une charge obligatoire liée à la reprise d'un excédent de l'ordre de 17 571€/an a été intégralement soldée en 2023, aucune dépense n'a donc eu lieu pour 2024.
 La subvention d'équilibre du CCAS est attendue légèrement en hausse pour atteindre les 140 000€ en 2024.
 De nombreuses admissions en non valeur ont pesé en 2023, en 2024, ces admissions ont été moins élevées.
 Les charges liées au SDIS ont connu une augmentation de +14 000€/n-1.
 Les subventions versées aux associations sont également stables sur 2024.

COMMUNE - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



NAINTRÉ - RESULTAT DES EXERCICES



Sur 2025, les dépenses devraient être supérieures à 2024.

Les charges à caractère général devraient augmenter d'après l'inflation, soit +2% budgétés en 2025. Il est également attendu une augmentation plus forte du prix du gaz sur l'exercice.

Les charges de personnel sont budgétées par prudence très nettement en hausse.

Il devrait être instauré une augmentation des cotisations patronales de +4 points sur 2025 : soit +66 000€/n-1.

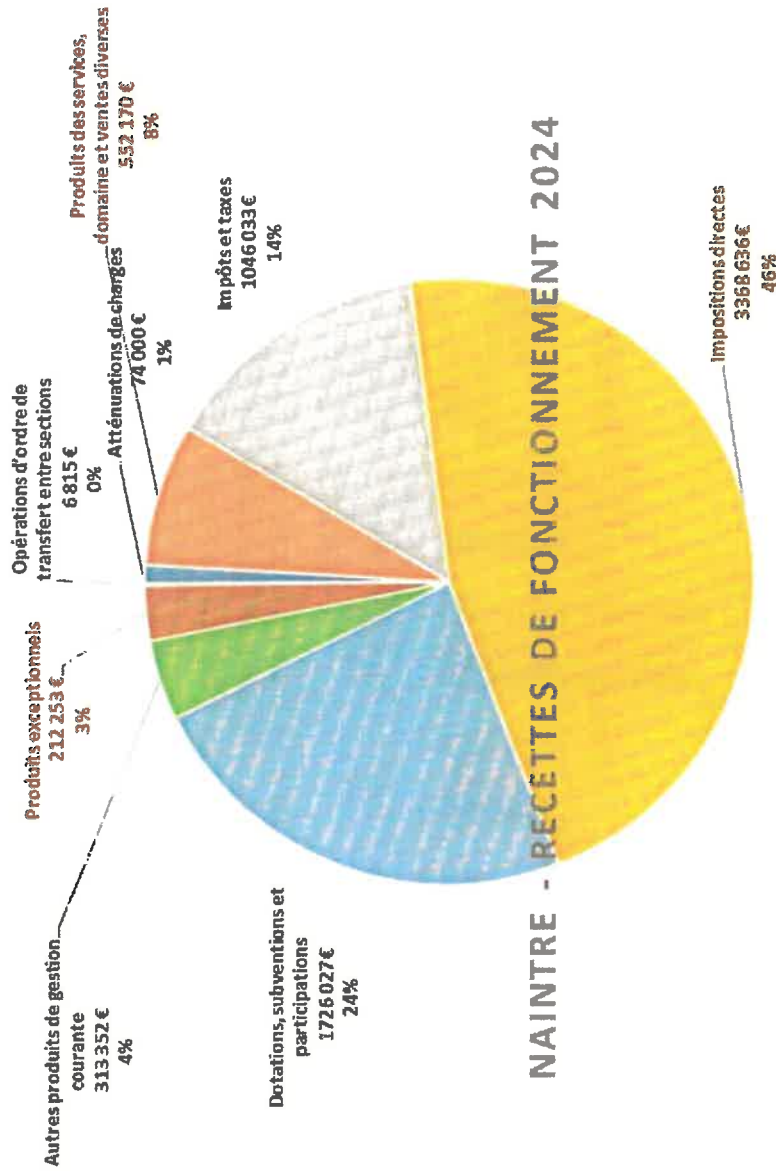
De même, la monétisation des jours placés dans le CET des agents de la commune pourrait engendrer une hausse des dépenses sur ce chapitre de : +43 000€/n-1 (si l'intégralité des agents en font la demande).

La prise en charge de la prévoyance de l'ordre de 7€ par agent va également peser pour +7 000€/n-1.

Il a également été budgété une hausse du smic en deux temps, la première en novembre 2024 et la deuxième à l'été 2025, engendrant des coûts de l'ordre de +13 000€/n-1 sur la commune.

Par précaution, il est budgété en 2025 une hausse du point d'indice de +1,5 points dès le 01/07/2025 pour un coût estimatif de +22 000€.

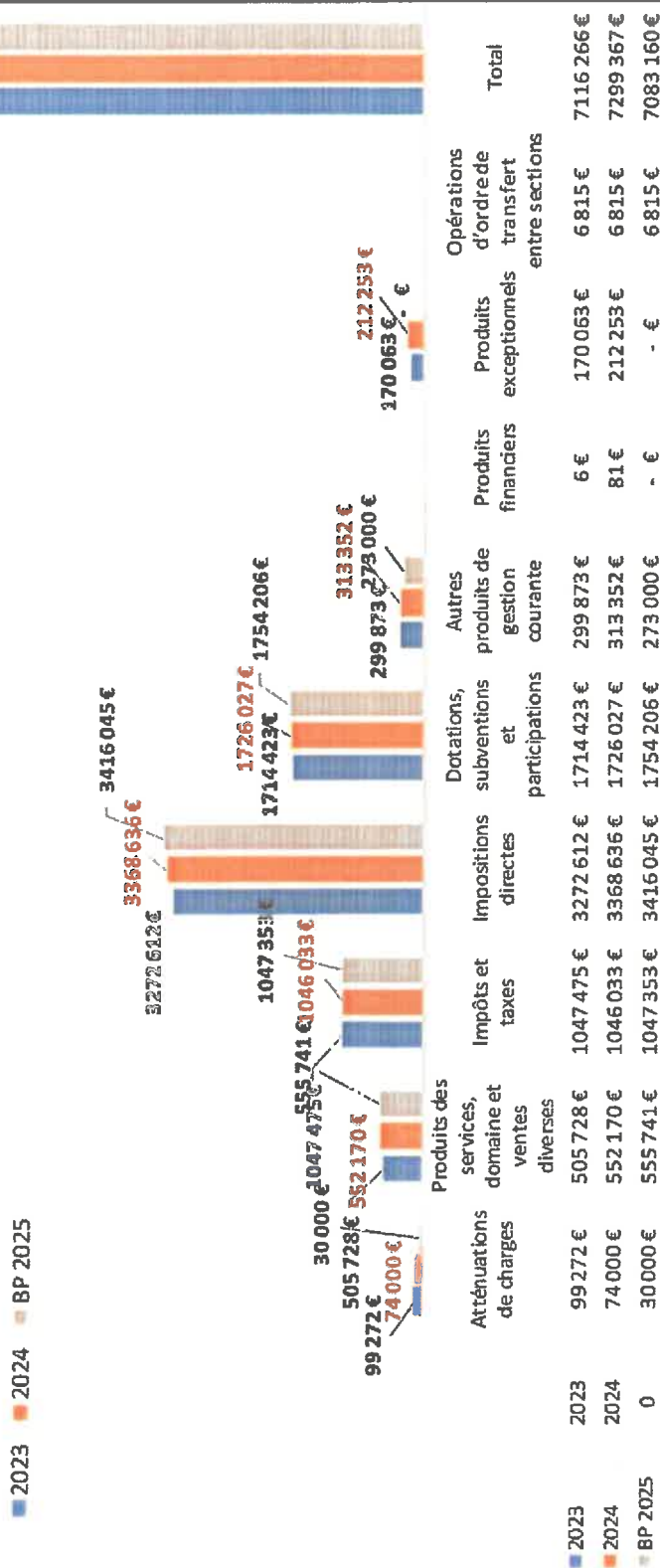
Le chapitre des charges de gestion courante devrait être en hausse : la subvention d'équilibre du CCAS est provisionnée très largement en hausse pour faire face à l'ouverture de l'Epicérite sociale et solidaire. Celle-ci devrait être de l'ordre de 190 000€ en 2025 (estimation soumise à de nombreuses variables néanmoins).



Les recettes liées aux impôts locaux représentent 46% des recettes de fonctionnement en 2024, les dotations et autres participations ont représenté en 2024 24% des recettes.
Les produits exceptionnels sont assurés par les ventes encaissées par la commune, ces recettes sont néanmoins contrebalancées par une dépense d'ordre équivalent en fonctionnement. La vente des biens communaux représente une diminution de la valeur du patrimoine détenu par la commune.

NAINTRE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7083 160€
7299 367€
7116 266€



La révision des valeurs locatives de +5,6% en début d'année a permis à la commune de voir ses recettes fiscales d'augmenter de +123 000€/n-1.

Les droits de mutation à titre onéreux sont légèrement en hausse sur 2024. La baisse des tarifs de l'électricité en 2024 a mécaniquement entraîné une baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité de l'ordre de -40 000€/n-1.

La DGF versée par l'Etat est en légère hausse sur 2024 : + 5 580€/n-1.

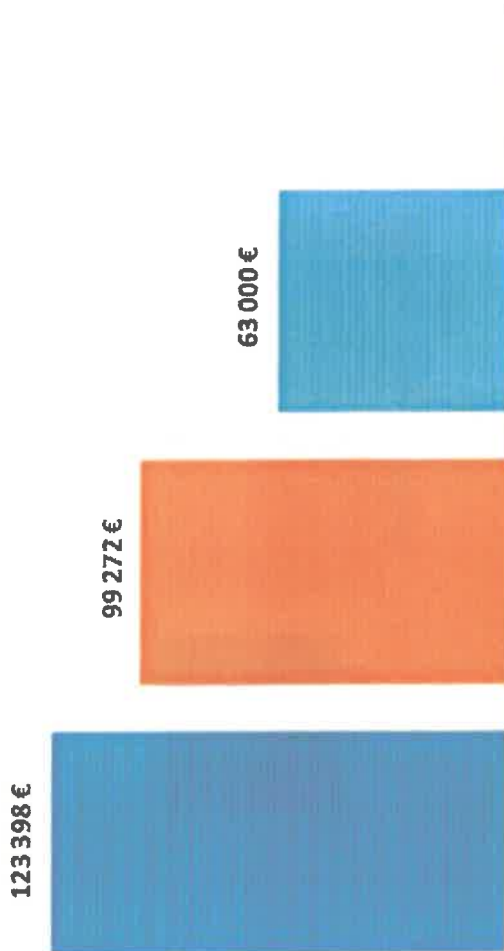
Les recettes liées aux prestations Petite enfance et Enfance et jeunesse sont également en hausse. Les services ont un taux d'occupation qui est supérieur à l'année 2023.

A noter également une hausse des redevances liées à l'occupation du domaine public en 2024 : +27 000€/n-1

Le remboursement des charges de personnel est attendu en baisse sur 2024 : -25 000€/n-1.

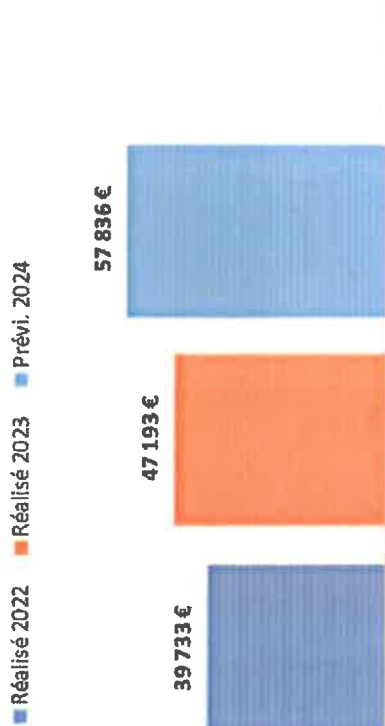
RECETTES - 013 : REMBOURSEMENTS DE CHARGES

■ Réalisé 2022 ■ Réalisé 2023 ■ Prévi. 2024



Sur 2024, les remboursements sont principalement dus aux décharges syndicales des agents communaux.
Pour les années antérieures, en 2022 et 2023, il y a eu des recettes liées à des arrêts maladies couverts par une assurance du personnel.
Pour 2025, les prévisions sont de l'ordre de 30 000€ de recettes.

RECETTES - REDEVANCES D'OCCUPATION



Sur 2024, les recettes liées aux redevances d'occupation sont en hausse et concernent principalement les antennes relais que la commune accueille sur son territoire ainsi que la location du parc solaire.
Des indices de révisions de prix s'appliquent annuellement sur ces redevances, permettant à la commune de voir ses recettes augmenter continuellement.

Sur 2024, le projet de parc solaire à Nerpuy Sud a engendré une recette de 7 500,00€.

La location des terrains à Urba Solar : 15 198,72€

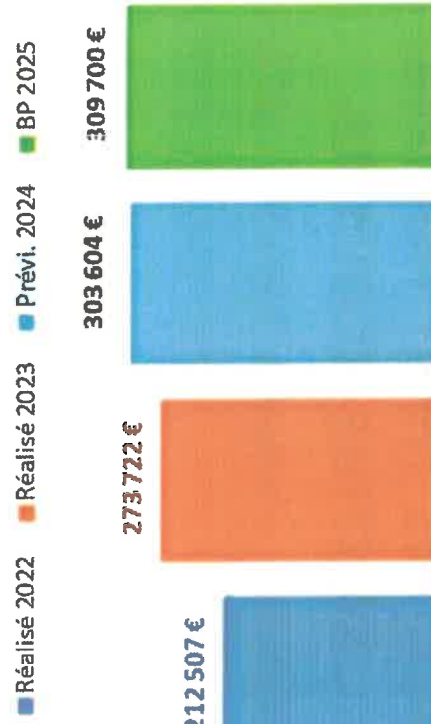
L'antenne relais Orange : 6 235€

L'antenne relais Free : 7 883,14€

Les canalisations GRDF : 4 252,90€

L'antenne relais nouvellement installée Bouygues : 4 430,14€

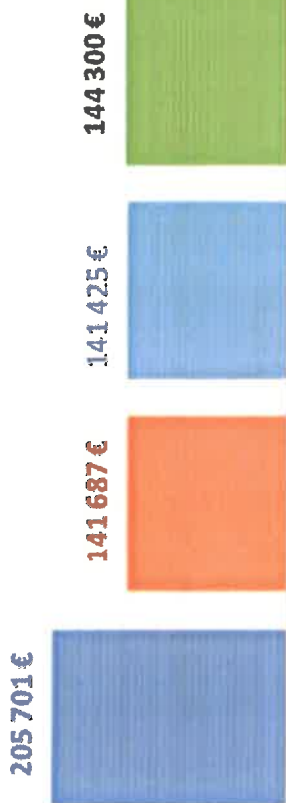
RECETTES (PART FAMILLE - ALSH/GP)



Les services Enfance et Jeunesse sur la commune ont un taux d'occupation qui est à son maximum sur 2024, cela permet aux recettes d'augmenter parallèlement.
À noter également une hausse des recettes liée à une augmentation modérée (+2%) des tarifs appliqués en juillet 2024.
Pour rappel, les années post-covid 2021 et 2022 n'ont pas permis à la structure de connaître un taux d'occupation maximal.
Sur 2025, il est anticipé dès juillet 2025 une hausse modérée des tarifs et un taux d'occupation identique.

RECETTES (PART FAMILLE) - CANTINE SCOLAIRE

■ Réalisé 2022 ■ Réalisé 2023 ■ Prévi. 2024 ■ BP 2025

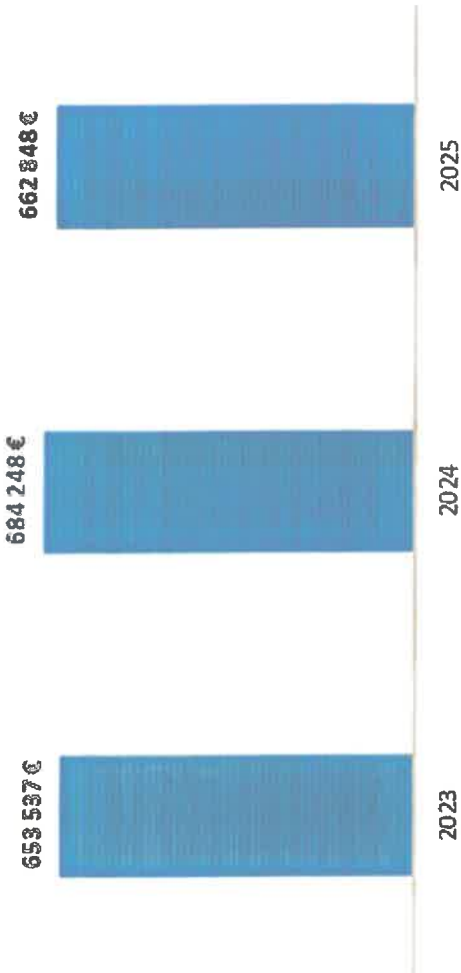


Les recettes 2024 devraient être stables sur l'exercice.

A noter que l'application des tarifs à 1€ a engendré une baisse des recettes, mais que cette diminution a été très largement compensée par l'État à hauteur de 34 600€ (le remboursement par repas à 1€ étant supérieur aux anciens tarifs pratiqués pour les quotients les plus faibles).

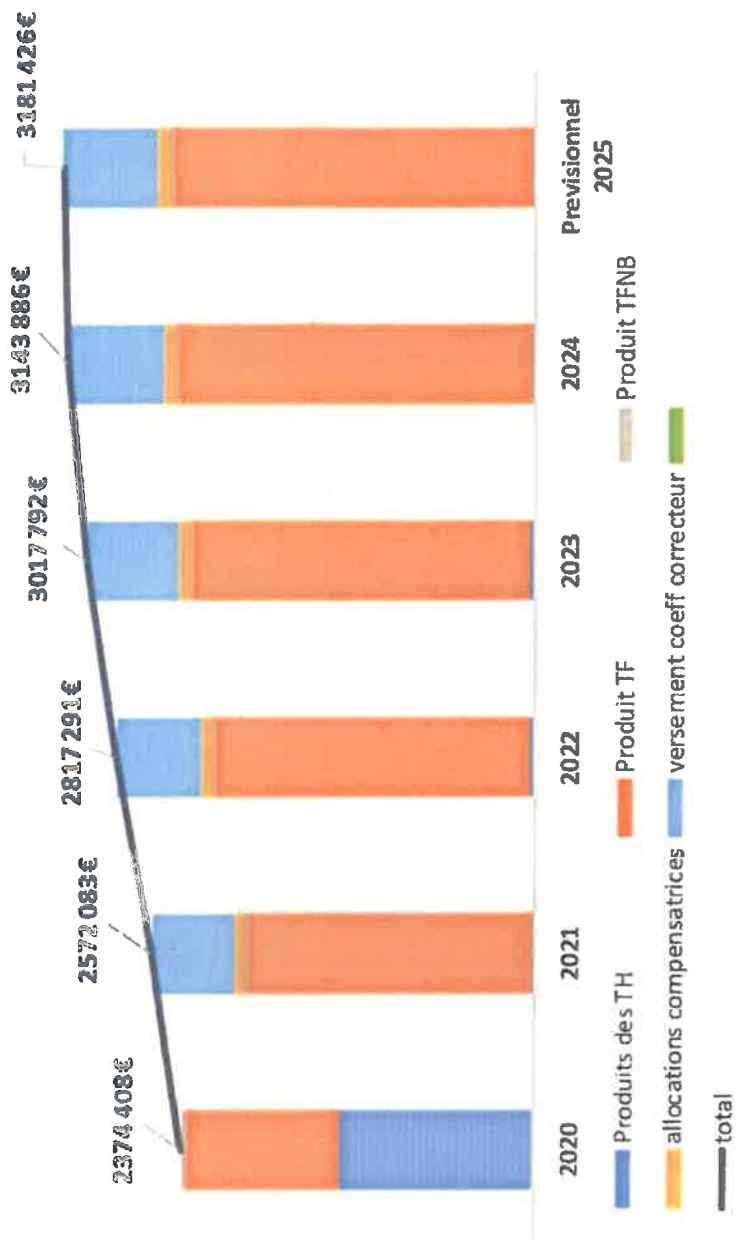
Sur 2025, l'application des tarifs à 1€ pour deux nouveaux quotients, entraînant une augmentation de la compensation de l'État. (celle-ci est estimée à 99 000€ sur l'exercice).

NAINTRE - VERSEMENTS CAF



Les versements CAF et MSA qui permettent de financer une partie des services d'accueil notamment sont corrélés à la fréquentation en hausse de ces services publics sur 2024.

RECETTES DES TAXES LOCALES



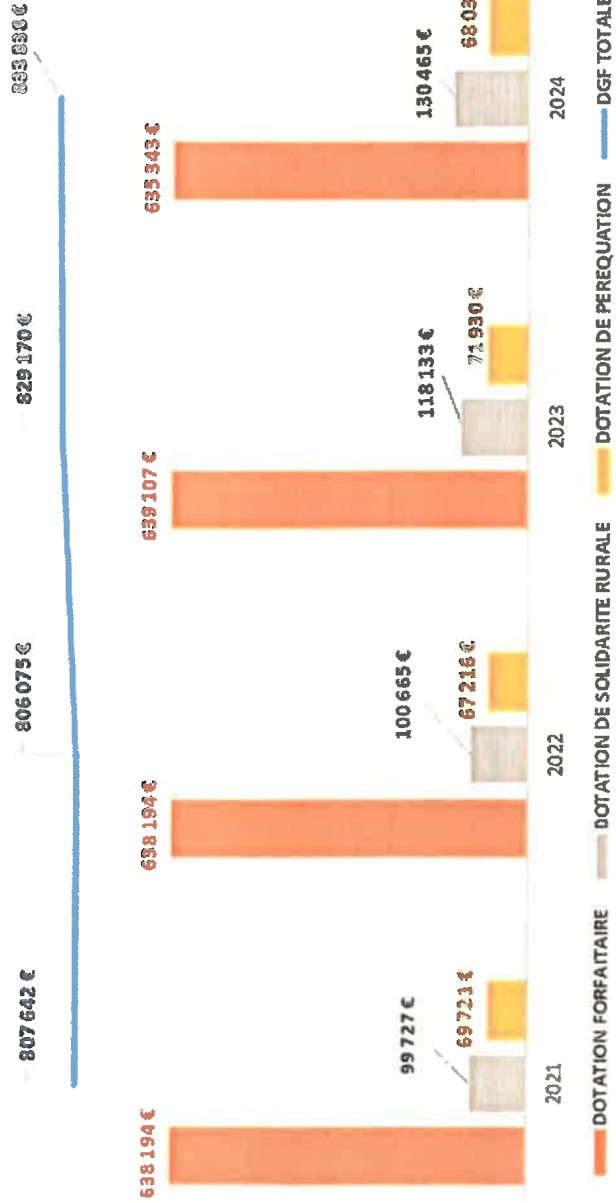
La revalorisation des bases a permis à la commune de voir ses recettes de taxes locales augmenter de +123 000€/n-1.

**TAUX DE FISCALITE 2024 –
NAINTRÉ :**

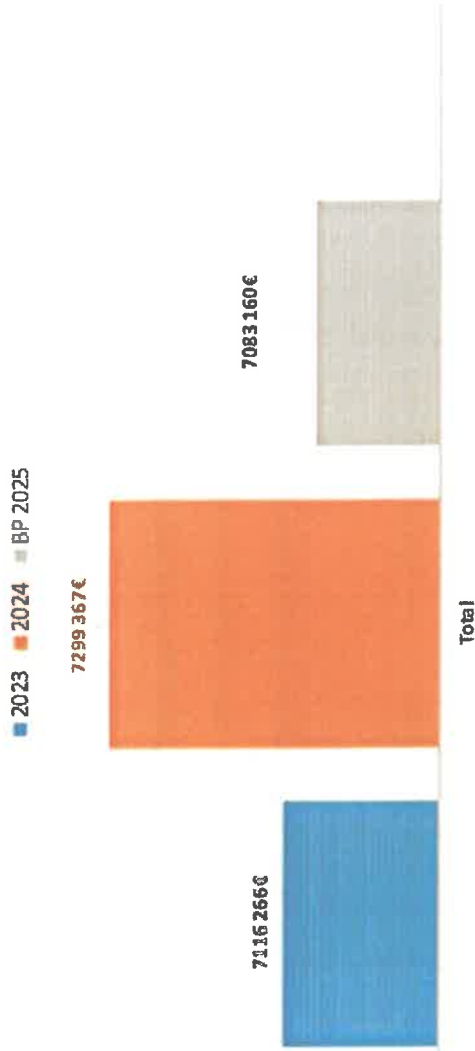
Taux de fiscalité locale	Naintré
Part communale	Taux 2024
Taxe Foncière sur le Bâti	41,77%
Taxe Foncière sur le non Bâti	35,79%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	19,34%

Taux moyens (2023) toutes strates NATIONAL	Taux moyens (2023) toutes strates DEPARTEMENTAL
39,42%	44,17%
50,82%	43,46%
26,75%	27,82%

DGF - EVOLUTION



NAINTRE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



En 2025, les recettes devraient être stables. (Une fois retranchées sur 2023 les ventes liées aux cessions)

L'assurance du personnel n'entraîne plus de remboursement des charges liées. Il est attendu une baisse de ces remboursements de l'ordre de -45 000€/n-1 sur 2025. La révision tarifaire des services municipaux devrait permettre à la commune de voir ses recettes augmenter plus fortement que durant l'année 2024.

La revalorisation des valeurs locatives est anticipée, par précaution, à +1,5% alors que l'inflation n-1 devrait être de l'ordre de +2,5% selon les estimations de La Banque de France, soit + 37 000€/n-1.

Les ventes liées aux cessions ne sont pas budgétées en fonctionnement sur 2025.

Les ventes 2024 ont été de l'ordre de 212 000€ et expliquent la différence affichée dans le budget 2025 avec le réalisé 2024.

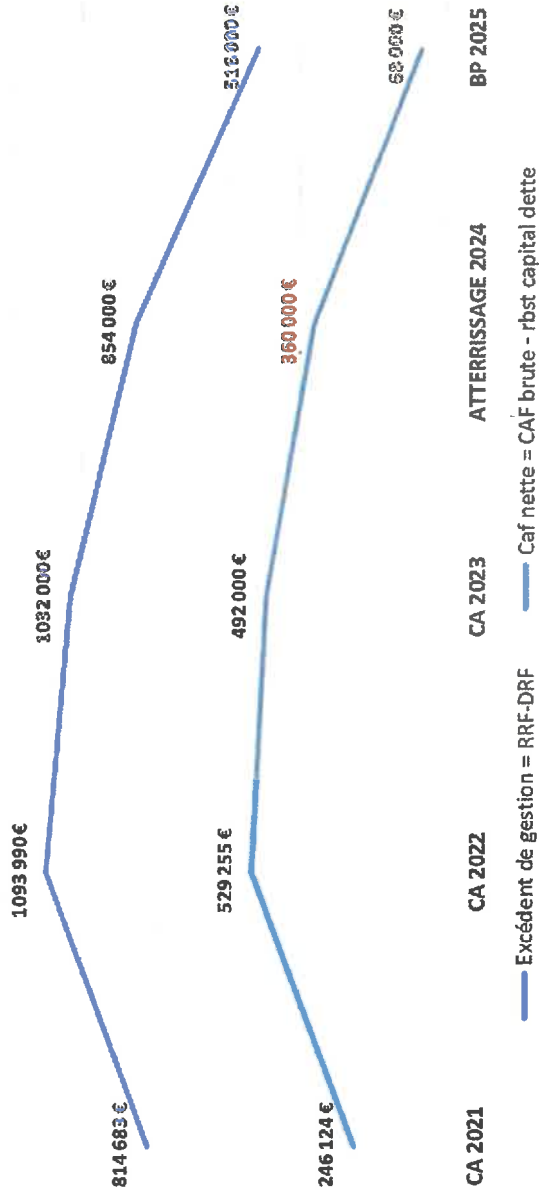
La baisse des tarifs d'électricité devrait faire diminuer les recettes liées à la TCCFE de l'ordre de -20 000€/n-1.

Par précaution, il sera budgété des recettes identiques au titre de la DGF 2025.

Une légère reprise du marché de l'immobilier devrait permettre aux recettes liées aux droits de mutation d'augmenter de +33 000€.

Avec l'arrêt de la location d'Audacia (soit près de 32 000€ de recettes annuelles), les recettes attendues sont estimées en baisse de l'ordre de -12 000€/n-1 en 2025, et cela, malgré l'augmentation attendue de +10% des tarifs de location de salles.

NAINTRE - CAF

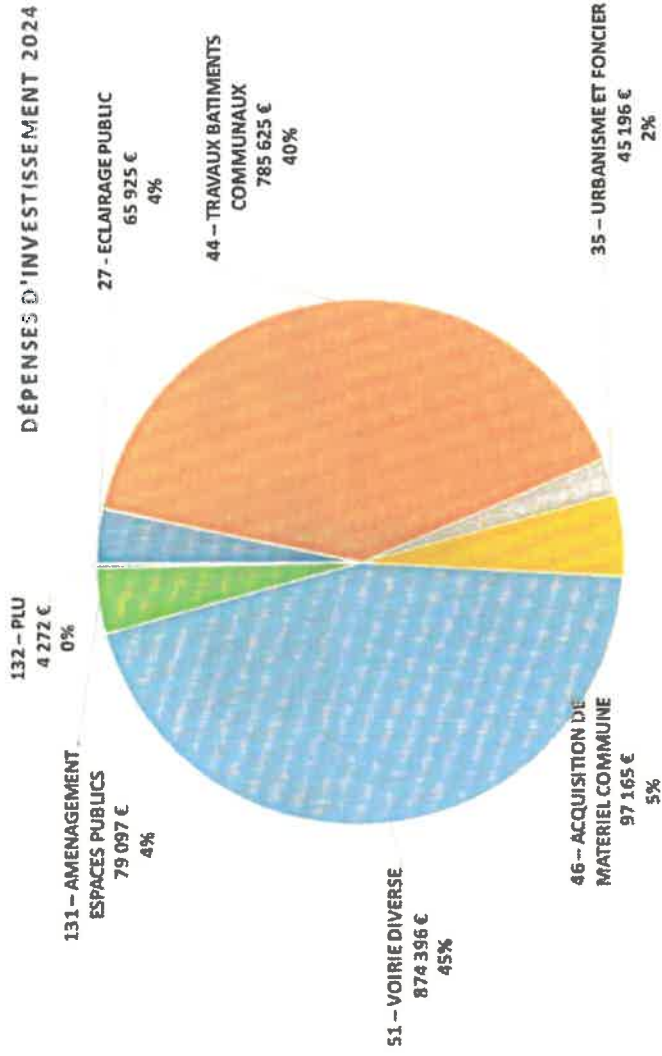


Sur 2025, les dépenses de fonctionnement vont peser sur le solde estimatif de fin d'exercice.

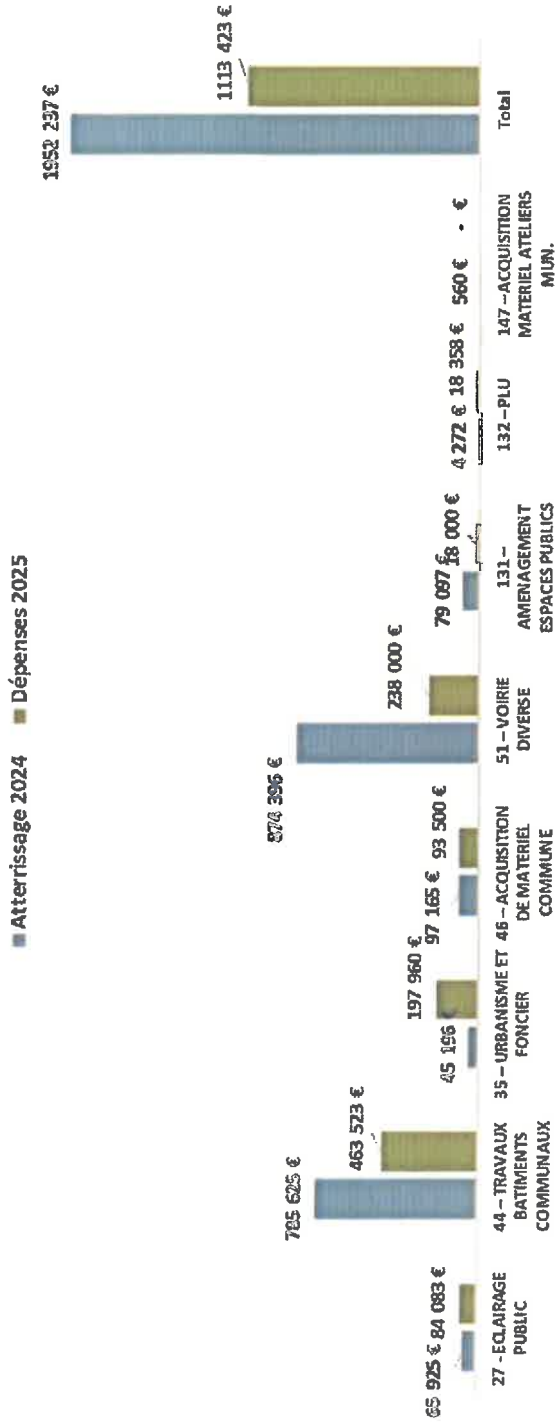
Les charges sont attendues en hausse de l'ordre de +333 000€/n-1 alors que les recettes devraient être stables.

La CAF estimative tient compte des enveloppes de précaution budgétées par prudence sur 2025 pour faire face à des dépenses imprévues.

Si le besoin de financement des investissements programmés sur 2025 est financé par un emprunt au 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre 2025, celui-ci engendrera des annuités de l'ordre de

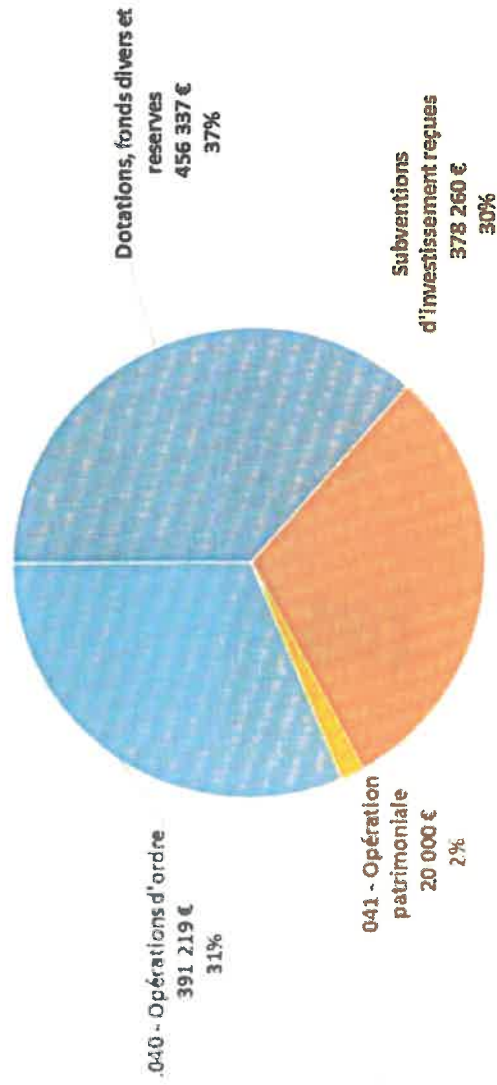


**COMMUNE INVESTISSEMENT
(INCLUS LES RESTES A REALISER)**

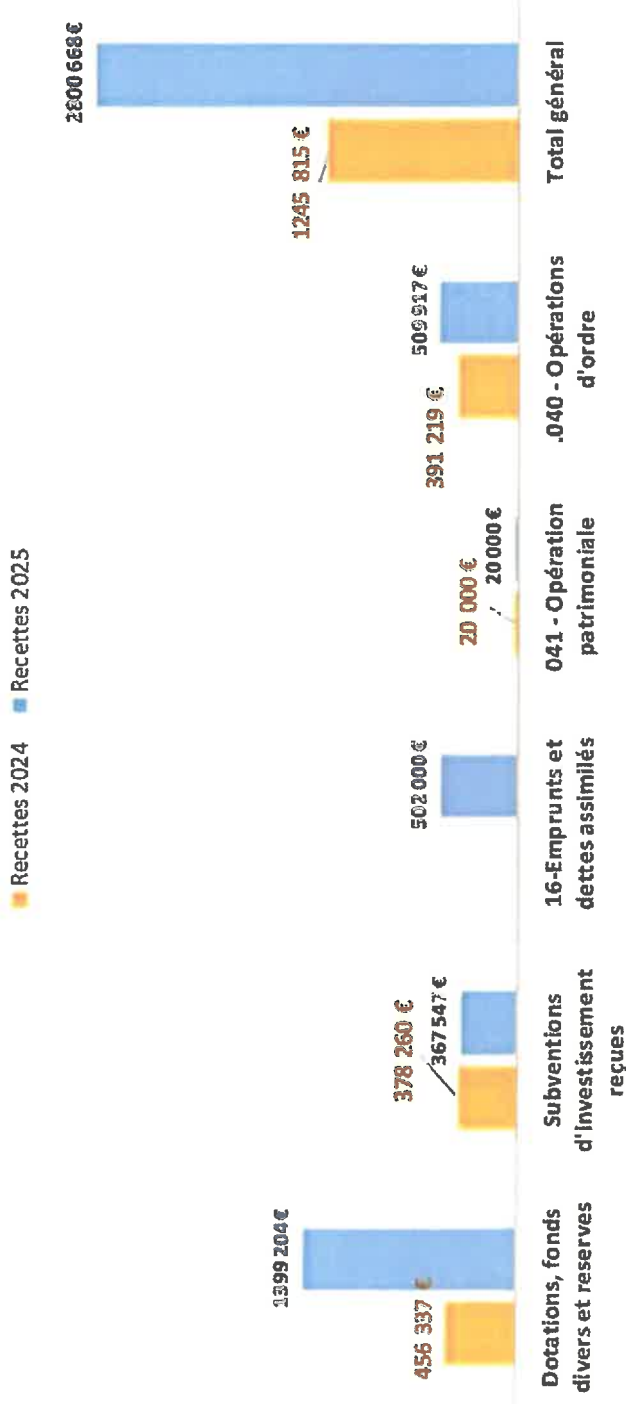


Le projet Anne Frank se termine et les dépenses sur les bâtiments communaux représentent 40% des dépenses totales d'investissement en 2024.
La voirie a également représenté 45% des dépenses d'investissement sur l'exercice pour atteindre 875 000€ environ.

RECETTES D INVESTISSEMENT 2024



RECETTES D INVESTISSEMENT

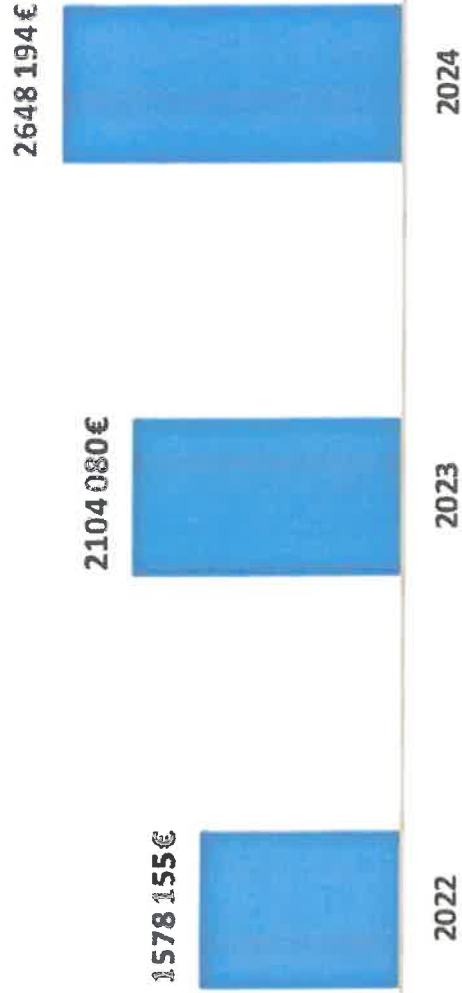


La hausse du FCTVA perçu en 2024 a permis de compenser la diminution des recettes liées à la taxe d'aménagement. Les subventions pour l'école Anne Frank ont permis à la commune de maintenir ses recettes en 2024. Un prêt est budgété à hauteur du besoin en financement (500 000€) pour équilibrer les sections d'investissement au BP 2025.

Le remboursement des annuités pèserait dès l'exercice 2025 en fonctionnement pour le paiement des intérêts et en investissement pour le remboursement du capital.

NAINTRE - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

■ Excedent reporté



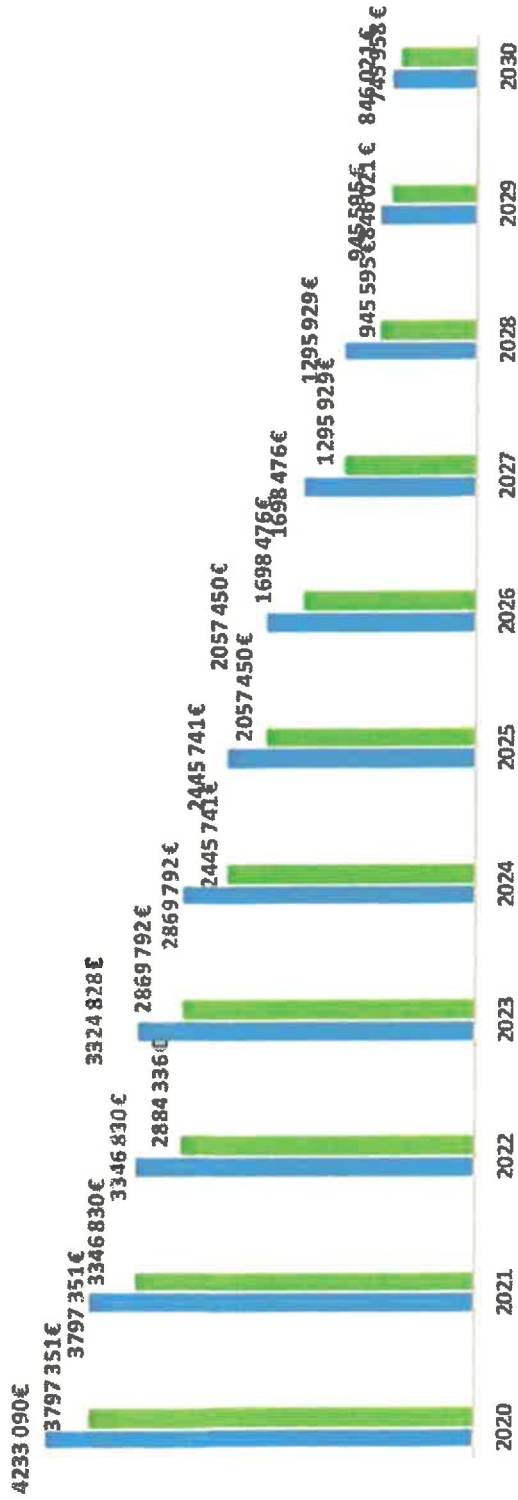
EVOLUTION REMBOURSEMENT DES ANNUITÉS DE LA DETTE



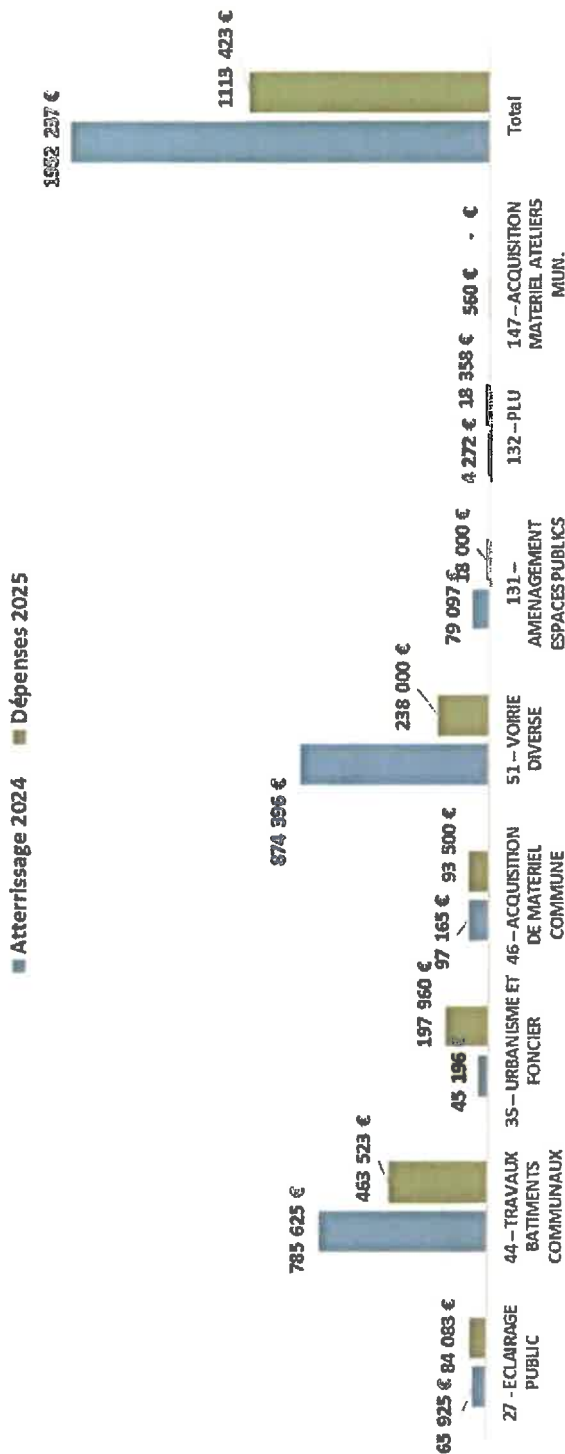
La diminution des annuités liées au remboursement des emprunts communaux devrait permettre à la commune de disposer de marges de manœuvre à l'avenir.
 A noter, en 2027, l'augmentation du capital à rembourser au sujet du prêt consenti à taux nul par Sorégies pour financer les travaux de rénovation de l'école Anne Frank.
 Les annuités liées à l'emprunt 2025 n'ont pas été prises en compte.

EVOLUTION DU CAPITAL DE LA DETTE

■ Capital de départ ■ Capital restant



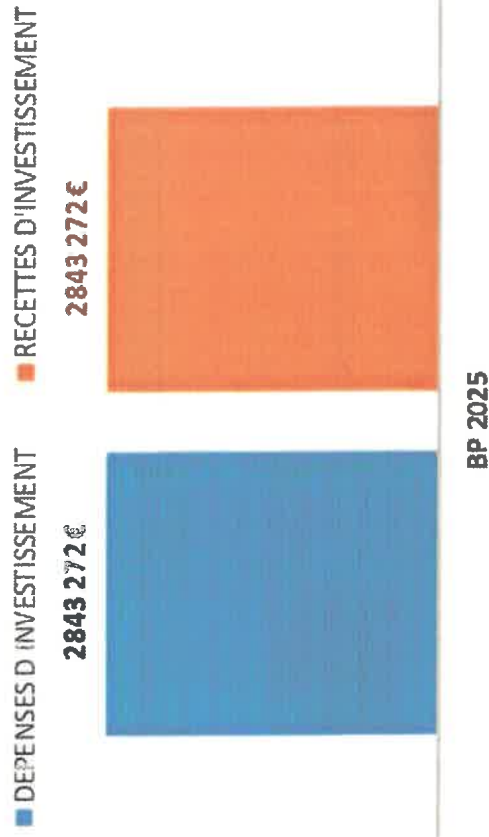
**COMMUNE INVESTISSEMENT
(INCLUS LES RESTES A REALISER)**



Le BP 2025 en investissement est estimé à 2 843 000€.

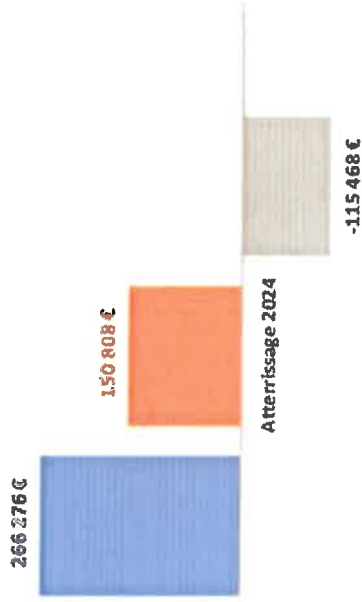
En dépenses, il est reporté un déficit estimatif de 1 297 568,07€ pour le budget 2025.

COMMUNE - INVESTISSEMENT 2025



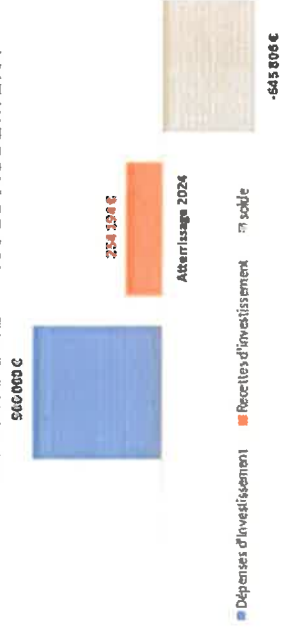
MARMOURE - FONCTIONNEMENT

■ Dépenses ■ Recettes ■ solde



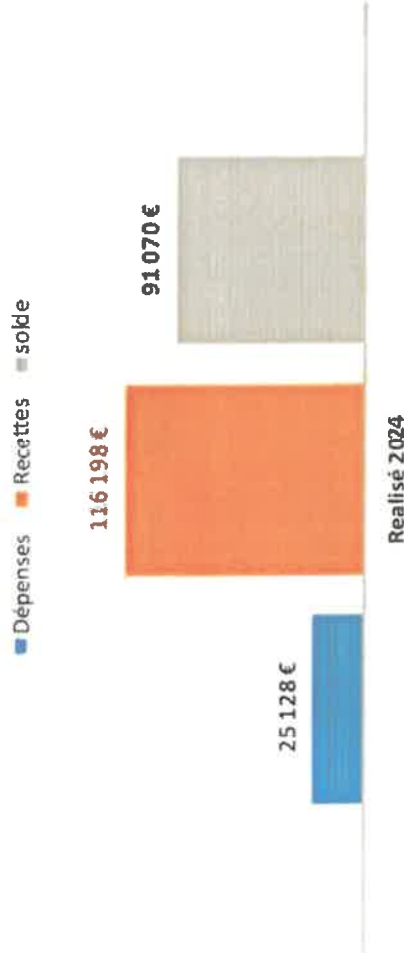
Pour 2024, le prêt relais est arrivé à échéance et 900 000€ ont été intégralement remboursés en investissement.

MARMOURE - INVESTISSEMENT

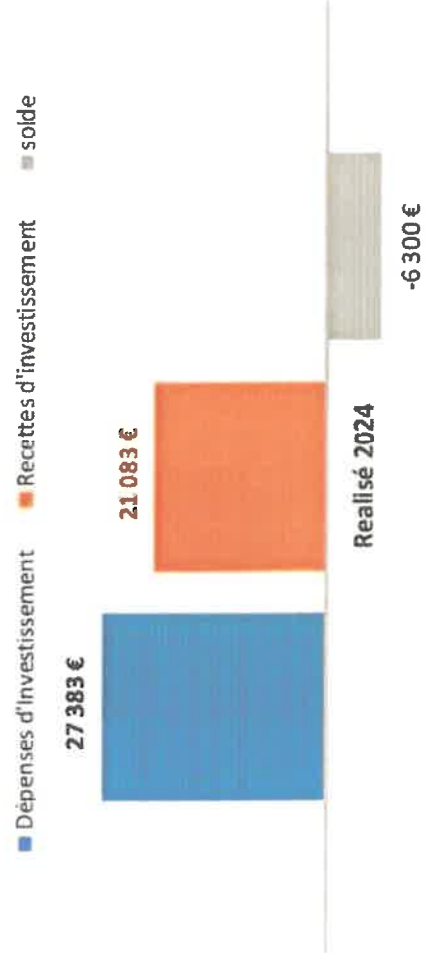


Pour le BP 2025 : Il devrait être décidé de lancer les travaux de la Tranche 3, celle-ci devrait entrainer un coût de l'ordre de 900 000€.
Un prêt relais devrait donc être souscrit pour financer l'aménagement de la tranche 3 sur l'exercice 2025.

FONCTIONNEMENT 2024 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

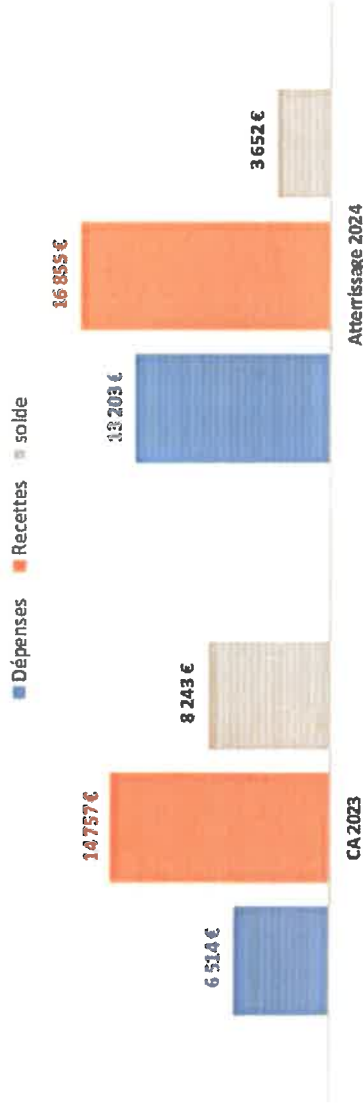


INVESTISSEMENT 2024 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

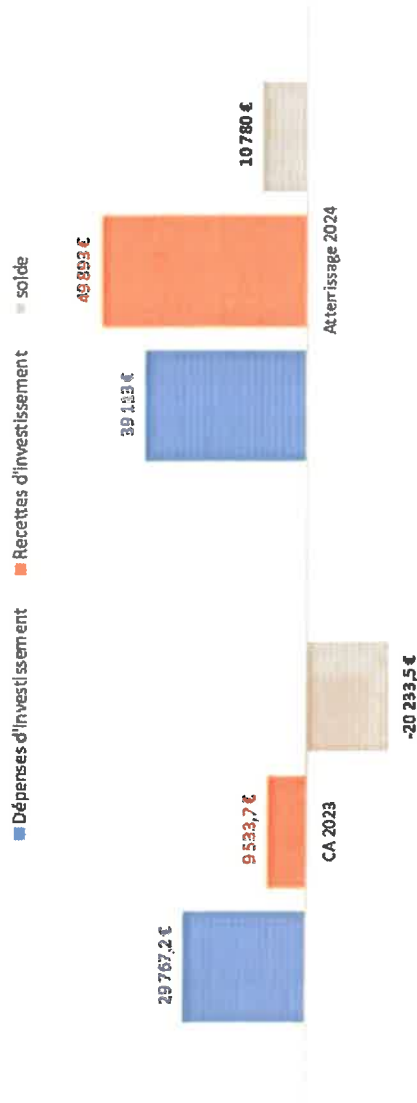


Le réalisé en 2024 est supérieur aux autres années en recettes de fonctionnement. (Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté de +61 051,56€).
 Les facturations liées à la vente de l'électricité ayant été effectuées en 2024 pour les années 2023 et 2024.
 En 2025, il est attendu un budget très largement excédentaire en fonctionnement.

CIMETIERES - FONCTIONNEMENT 2024



CIMETIERES - INVESTISSEMENT 2024



Le réalisé en 2024 est supérieur aux autres années en recettes de fonctionnement. Les ventes se sont maintenues pour les concessions et l'augmentation tarifaire décidée en début d'année a permis aux recettes d'augmenter en conséquence. Les dépenses sont en hausse et inclues sur 2024 de l'entretien des espaces verts principalement. En 2024, il est attendu un résultat excédentaire de l'ordre de +3 000€ en fonctionnement. En investissement, il est reporté un déficit d'investissement de 20 233,51€, sur l'exercice 2024, deux colombariums vont être créés pour 18 500€. La section d'investissement devrait se terminer en excédent de l'ordre de 10 000€.

VOTE

**21 voix "Pour"
6 abstentions**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le 16 DEC. 2024



AR Prefecture

086-218601748-20241210-134_D2024-DE
Reçu le 13/12/2024